

## Location de matériel communal

## - Sociétés membres du Cartel et institutions -

Ce formulaire complété doit être déposé à la mairie afin de pouvoir confirmer la disponibilité du matériel demandé.

Société :
Nom et prénom du soussigné(e) :
Adresse :
N° postal et lieu :
🕾 Privé : 🕿 Prof. : 🛭 Portable :
Genre manifestation :
Date manifestation :

Une caution sera exigée pour la location des tentes communales au moment de la demande. Les montants sont : CHF 300 pour les petites tentes (3x3 et 6x4) et CHF 1'000 pour les grandes tentes (12x20 et 20x40).

Elle vous sera rendue après contrôle du matériel restitué.

Article	Description	Dimensions	Eléments en stock	Nombre commandé
Table		2m50 longueur 70cm hauteur	270	
Banc	F	2m50 longueur 40cm hauteur	540	
Guirlande électrique	88888888	2 x 36m - 2 x 34m 3 x 30m - 2 x 25m 6 x 15m - 3 x 10m 2 x 9m - 1 x 8m	Voir sous dimensions	
Panneau d'exposition	lund.	1m largeur 2m hauteur	15	
Bar	197	1m longueur 1m20 hauteur	8	
Bar		2m longueur 1m20 hauteur	2	
Angle de bar		50cm longueur 1m20 hauteur	2	
Chapiteau	a de la companya de l	6m longueur 4m largeur	6	
Podium en bois		2m50 / 1m	15	

Article	Description	Dimensions	Eléments en stock	Nombre commandé
Petit chapiteau		3m longueur 3m largeur	5	
Escalier podium en bois			7	
Vauban		2m50	90	
Rideau préau couvert Pinchat			1 (Jura) 1 (Salève)	
Retricycle			4	
Autre				

Remarques :
Délai de demande : 10 jours avant la manifestation
Prise et retour du matériel par le soussigné, sur rendez-vous auprès du Service des routes et espaces verts :
<u>☎ 022.799.10.80</u>
En cas de non réponse:
M. Zuber - Responsable 🕿 079.206.96.18 & M. Armeli - Responsable adjoint 🕿 079.750.98.02
<u>Horaire d'ouverture</u> : 07h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00
<u>Lieu</u> : centre de Voirie, chemin du Bois-Gourmand 53a, 1234 Vessy
Livraison par le service des routes
A livrer le : A reprendre le :
Lieu:

## Il est interdit:

- d'utiliser des agrafes ou des punaises sur les tables, bancs et panneaux
- d'écrire au feutre sur les panneaux d'exposition.

Le matériel loué doit être rendu propre et en parfait état. Tout nettoyage complémentaire, détérioration ou perte vous sera facturé.

Ve	rier.	le	Signature :
v C	yııcı,	10	 Olgitatare :